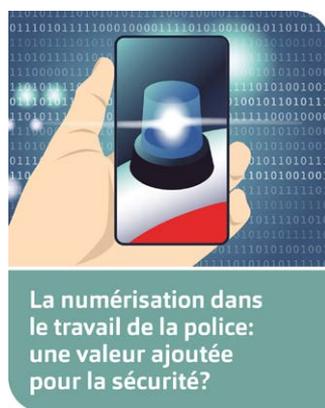


Retour sur le 17e forum «Sécurité intérieure» →

Qu'en est-il finalement de la plus-value apportée par la numérisation?

C'était le sujet de fond du 17e forum «Sécurité intérieure», débattu le 4 novembre, avec des questions captivantes posées par les participants et les contributions des intervenants. Vous trouverez dans le présent extrait un résumé des différents exposés et les réponses au sujet de fond.

Texte: Jean-Daniel Favre, Edy Pironaci, Noa Widmer; photos: Anja Wurm



Bonjour à Berne! Le bon moment est enfin arrivé et la FSFP a eu le plaisir d'accueillir environ 140 personnes à son 17e forum «Sécurité intérieure» qui s'est tenu au casino de Berne. La joie fut très grande de pouvoir enfin organiser en présentiel cet événement planifié de longue date. À 8 h 30 précises, nous avons souhaité la bienvenue aux premiers invités, autour d'un café et de croissants. Le foyer s'est très vite rempli, avec l'arrivée de tous les participants. En dehors des nombreux membres de la FSFP, on a pu noter la présence de quelques personnes extérieures, intéressées par le sujet. Conditions idéales pour les discussions passionnantes qui ont eu lieu par la suite.

Le coup d'envoi fut donné à 9 h 30, avec le discours d'ouverture de la présidente Johanna Bundi Ryser. Le passage aux exposés et l'animation dans son ensemble furent assurés par Adrian Plachesi, responsable communication de la police cantonale de Bâle-Ville. À cette occasion, un grand merci à Adrian pour sa prestation toujours parfaite. Et nos compliments aussi au secrétariat de la Fédération pour l'organisation et le déroulement impeccables de l'événement. Grâce à vous, tout a marché comme sur des roulettes.

Sans sponsors, le forum ne pourrait pas du tout avoir lieu. C'est pourquoi nous exprimons nos chaleureux remerciements à Brunner Medien, CAP Protection juridique, à la Banque Cler, au Groupe Mutuel, à Mercedes Benz Suisse, Zurich et Ruag.

Les points de vue captivants des intervenants invités ont apporté beaucoup de diversité dans les débats. C'était clair qu'ils n'étaient pas toujours d'accord entre eux et que leurs approches en matière de numérisation diver-

geaient. C'est ce qui est ressorti nettement des débats de la fin, menés avec beaucoup de passion, mais également avec humour et un respect mutuel et qui ont permis de clore en beauté.

Nous vous donnons ci-après un aperçu des différents exposés, à commencer par l'exposé introductif d'Akif Ekin.

Exposé d'Akif Ekin

Akif Ekin est le fondateur d'Ekin SA. Cette société, avec Smart City Solutions, s'occupe à un niveau international, notamment, d'applications automatisées pour la surveillance des feux de circulation, la détection de la vitesse, la reconnaissance des plaques minéralogiques, la gestion intelligente des intersections, la gestion des parkings, les logiciels de gestion centrale et les solutions de surveillance mobile pour les forces de l'ordre, les gouvernements, les autorités locales et le secteur privé.

Au cours de sa présentation, Monsieur Ekin a souligné l'importance de la valeur ajoutée de la technologie dans le travail quotidien de nombreux métiers, dont celui de la police et de la sécurité en général.

De son point de vue, la technologie doit être appliquée de manière rationnelle là où il y a des processus répétitifs, ceux-ci devant être automatisés (mesures autonomes) afin de faciliter la vie

de l'être humain.

L'objectif des applications de collecte de données doit être de permettre aux professionnels de disposer de plus de temps pour effectuer leur travail, mais avec davantage d'informations disponibles fournies précisément grâce à l'analyse des données collectées.

On ne peut pas dire non à la numérisation car elle nous submergerait.

Sponsors d'or:



Sponsor d'argent:



Les avantages de la numérisation sont nombreux, par exemple: simplification des processus, élaboration automatique des procès-verbaux, collecte automatique, rapidité et énorme quantité de données recueillies en peu de temps, etc.

Il y a toutefois aussi des inconvénients, l'un des plus importants étant le stockage d'énormes quantités de données, leur protection et leur utilisation. En effet, les défis permanents sont la protection des données et le fait de n'en donner l'accès qu'aux personnes autorisées.

C'est pour cette raison que la gestion des données collectées exige un cadre éthique qui garantisse la transparence et réponde aux souhaits et aux besoins de la population.

D'après M. Ekin, le secteur de la vidéo-technique, dont celui des caméras piétons, est un secteur très important en phase de développement et utile à celles et ceux qui s'occupent de sécurité. Outre ce secteur, le stockage de volumes de données toujours plus

importants ainsi que leur indexation et leur inventaire constituent un défi majeur pour l'avenir.

Selon M. Ekin, à la question initiale, à savoir si la numérisation est une valeur ajoutée pour la police, la réponse est bien sûr affirmative. On ne peut pas dire simplement non à la numérisation car alors nous courrions le risque d'être complètement débordés.

Exposé de Holger Gadorosi

Holger Gadorosi est responsable du programme «Police 20/20» à l'Office fédéral de police criminelle allemand (BKA). En Allemagne, la police dispose actuellement de 400 systèmes individuels exploités par 20 opérateurs différents (16 polices des Länder et 4 commissariats de police fédéraux). L'objectif est de pouvoir grouper tous ces systèmes en un seul.

Le programme a été lancé en 2016 par le ministre fédéral de l'Intérieur et ses homologues des Länder qui ont approuvé l'«Agenda

de Sarrebruck» concernant l'architecture de l'information des forces de police fédérales et des Länder dans le domaine de la sécurité intérieure. Cet agenda a jeté les bases d'une modernisation et d'une normalisation fondamentales de la gestion des informations.

Les objectifs de «Police 20/20» sont les suivants:

- Dans le contexte juridique approprié, tout policier a accès à tout moment et en tout lieu aux informations nécessaires pour remplir ses missions.
- L'avenir digital de la police sera simple, intuitif et toujours à la pointe de la technologie et de la sécurité informatique.
- Les services informatiques de la police importants pour les gouvernements fédéraux et nationaux ne seront développés qu'une seule fois et seront disponibles pour leurs utilisateurs respectifs.



Conférencière et conférenciers entourent la Présidente Johanna Bundi Ryser.

→ La nouvelle architecture de l'information constitue la base d'un réseau numérique et est ininterrompue entre la police et ses partenaires nationaux et internationaux.

À l'heure actuelle, les agents sont confrontés à des problèmes d'infrastructure très importants. Ils sont par exemple privés d'un accès continu aux informations et de nombreuses données ne sont accessibles que depuis leur bureau.

«Police 20/20» vise à rendre les données disponibles en temps réel afin de pouvoir les utiliser également lors des opérations de police, cela pour les données d'importance à la fois nationale et internationale. Pour ce faire, il est prévu d'utiliser des concepts d'accès et d'autorisation modernes qui exploitent les informations saisies dans différentes circonstances et empêchent la perte d'informations. L'objectif de «Police 20/20» est non seulement d'accélérer la mise en œuvre des dispositions légales, mais aussi d'introduire la numérisation de la documentation et de la communication.

À l'heure actuelle, les agents sont confrontés à des problèmes d'infrastructure très importants.

vestissement, qui attendent des solutions dans un délai raisonnablement court.

En termes de calendrier, M. Gadorosi ne donne pas de date précise à laquelle la mise en œuvre finale d'une architecture répondant aux objectifs visés par le programme pourra avoir lieu. Quoi qu'il en soit, une fois que certains problèmes de financement auront été résolus en 2022, la construction du centre de données commencera en 2023 et les premiers systèmes informatisés seront mis en œuvre. Dès 2025, les premières données seront migrées vers les différents opérateurs et connectées à ces derniers, ceci dans le but de permettre à la police de ne transmettre au Ministère public que des documents électroniques à partir de 2026, éliminant ainsi le papier. D'ici 2028, la migration et la connexion de tous les services au centre de données devraient être achevées.

À la question initiale, à savoir si la numérisation est une valeur ajoutée pour la police,

M. Gadorosi a répondu que sans numérisation, on ne peut pas gérer la grande masse d'informations utiles à la police et donc faire son travail efficacement.

Exposé de Alexander Mertes

Alexander Mertes est responsable de l'unité spécialisée Public Performance Management & Digital Transformation (Gestion de la performance publique et transformation numérique) à la ZHAW de Winterthour, université de sciences appliquées active dans l'enseignement, la recherche, la formation continue et les services – pratiques et scientifiquement valables. L'unité spécialisée dirigée par M. Mertes permet aux organisations publiques ou sans but lucratif d'enregistrer la performance et l'impact de leurs activités et de les utiliser comme base pour une prise de décision.

Selon M. Mertes, les problèmes liés à la numérisation sont nombreux. Ils vont des ressources financières à la nature en passant par la durabilité, les besoins de la population et, bien sûr, les nouvelles technologies. Ils impliquent les différentes strates de l'État social, telles que les associations, les entreprises, la politique, mais aussi les médias ainsi que les

Le programme est confronté à trois principaux défis:

- les défis liés au contenu, qui concernent la consolidation simultanée des différents processus et systèmes informatiques qui se sont développés historiquement dans les différentes organisations, et la numérisation du travail de la police;
- les défis structurels, qui impliquent de réunir 20 parties prenantes aux intérêts souvent divergents, avec la difficulté supplémentaire d'impliquer des prestataires de services externes;
- les défis temporels, qui découlent du temps nécessaire à la mise en œuvre légale des registres pénaux électroniques, mais surtout de la pression exercée par tous les participants à l'in-



Sébastien Gerber du BE et l'équipe de la CAP, l'assurance d'être bien assuré.



Le vice-président Emmanuel Fivaz.

lois, les règlements et bien d'autres choses encore. Bref, la numérisation touche tous les domaines de la société dans laquelle nous vivons et au cœur de laquelle se trouvent les visions, stratégies, processus, etc. de personnes qui se différencient par leur culture, leurs compétences et autres.

M. Mertes a évoqué l'expérience du quartier zurichois de Wipkingen qui a expérimenté le «Quartieridee», un processus participatif de collecte d'idées et de fonds pour des projets locaux. Les habitants de Wipkingen ont eu la possibilité d'apporter des idées pour leur quartier via une plateforme en ligne et, après une vérification de faisabilité, ont voté pour une sélection d'idées ou ont alloué un budget pour leurs idées préférées.

La participation a été impressionnante: 99 idées ont été soumises, dont 27 étaient en lice pour le budget de CHF 40 000 alloué au quartier. 8 projets gagnants ont été désignés par le vote auquel ont participé 967 des 1486 personnes

inscrites sur la plateforme en ligne. Le tout s'est bien sûr déroulé sous forme numérique.

Un succès en matière de participation et un succès également en termes de consensus par rapport aux projets choisis, précisément parce qu'ils ont été portés par la population. C'est un exemple qui peut être utilisé pour des projets de plus grande envergure dans différents domaines.

M. Mertes a ensuite donné un deuxième exemple qui concerne les e-services mis en place par l'administration du canton de Schaffhouse en faveur de ses citoyens. Dans ce contexte, il a souligné comment l'interaction entre les secteurs public et privé a permis d'optimiser les services mis à la disposition des utilisateurs, qui ont rapidement signalé certaines erreurs. Le projet a ainsi permis d'expérimenter la culture de l'erreur. Il a rapproché l'administration et les utilisateurs dans le sens où les signalements effectués ont permis d'apporter les corrections nécessaires pour rendre les services plus efficaces.

Selon M. Mertes, les défis des transformations, y compris les transformations numériques, sont multiples et concernent tout le monde. La plupart des gens adoptent une attitude attentiste et indifférente. Une grande partie d'entre eux sont divisés entre les freineurs/sceptiques, ceux qui y croient activement et ceux qui sont passifs mais volontaires. En revanche, une faible proportion de personnes voit s'opposer ceux qui luttent contre le changement, qu'il soit identifiable ou caché, et les visionnaires ou partisans. Ces facteurs doivent être pris en compte de sorte que dans les processus de changement, y compris dans la numérisation, toutes les personnes qui seront touchées par les changements doivent être impliquées autant que possible.

Au niveau international, la Suisse se situe en bas du classement en termes de transformation numérique dans le secteur public (29e place sur 36 pays étudiés). Il lui faut notamment rattraper son retard dans le domaine de



David Jacquet, président de l'USPRO.

certain services de base, tels que l'utilisation de l'identité électronique (rejetée en votation populaire le 7 mars dernier) et de sources d'information certifiées, ou encore dans le domaine de la transparence.

Le dernier sujet abordé par M. Mertes a été le projet Virtual Kids sur lequel œuvre l'institut pour lequel il travaille. Il concerne la création de personnages virtuels dans le but de les utiliser pour améliorer la qualité des enquêtes sur les enfants. Plus particulièrement, le projet veut développer un logiciel qui peut être utilisé pour entraîner le comportement optimal des enquêteurs dans des situations particulièrement difficiles. Ce logiciel est destiné à remplacer les jeux de rôle, qui ne sont jamais aussi réalistes. L'objectif final est d'optimiser la formation.

M. Mertes a parlé de différentes applications de la numérisation afin de démontrer comment, dans les différents domaines, dont celui de la police, la numérisation doit être

considérée comme une amélioration sensible des processus et du service aux utilisateurs.

Dans ce sens, M. Mertes a déclaré que la numérisation est certainement une valeur ajoutée pour la police également, mais il faut essayer d'impliquer autant que possible les utilisateurs dans le processus de développement et de mise en œuvre des nouvelles technologies. En impliquant les utilisateurs, le risque d'échec des projets diminue et l'acceptation augmente.

Exposé de Mme Dominika Blonski, docteur en droit

En sa qualité de préposée à la protection des données du canton de Zurich, Mme Blonski a mis l'accent sur ce justement à quoi il faut veiller pour protéger les données. Il y a deux objectifs: respecter le droit fondamental et faire en sorte que les informations concernant une personne soient traitées d'une façon telle que dite personne soit d'accord. C'est un droit constitutionnel. Les règles sont définies par

un contexte légal. C'est ainsi par exemple que des droits fondamentaux peuvent être limités par une base juridique, selon un principe de proportionnalité.

En Suisse, il y a 27 lois concernant la protection des données, 1 fédérale concernant les entreprises et l'administration fédérale et 26 lois cantonales avec à chaque fois un domaine d'application particulier pour l'administration cantonale, les écoles et la police.

En Europe une réforme est en cours à propos de la protection des données. Il existe une convention non contraignante à l'échelon du Conseil de l'Europe et une directive européenne (EU) dont les principes doivent être repris par la Suisse et intégrés dans les lois cantonales en particulier dans le domaine de la police. Ils auront une influence certaine sur l'échange transfrontalier des données.

En ce qui concerne la numérisation proprement dite, pour pouvoir se conformer à la directive européenne, un projet est en cours

avec comme principes fondamentaux la base juridique et la transparence.

Les autorités chargées de la protection des données sont impliquées en particulier dans l'analyse de l'impact (réflexions sur l'impact et prévention des risques). Il y aura aussi une nouveauté: l'obligation de déclarer à chaque fois que cela arrive s'il y a une faille technique.

Pour Mme Blonski, quand on parle de numérisation, il y a trois mots-clefs: réfléchir, avoir la confiance de la population et avoir des outils de soutien.

À la question de savoir si Mme Blonski est partie prenante dans ce projet, la conférencière a répondu oui en précisant qu'elle avait un rôle d'accompagnement et qu'elle n'était pas là pour mettre des freins.

Exposé du colonel Pascal Luthi, commandant de la police neuchâteloise

En préalable à la dernière conférence de la matinée, M. Luthi a d'abord tenu à affirmer que les délégués à la protection des données ne sont pas les ennemis de la police. La population veut avoir cette confiance et être sûre que les données sont protégées (la police a deux sortes de «clientèle»: la population en général et les délinquants!).

La police a dû se mettre à la numérisation, elle n'est pas la première mais elle n'est pas la dernière non plus. Il faut se rappeler quand même que la numérisation a d'abord été imaginée par des physiciens pour des physiciens, dans le but de communiquer entre centres de calculs et entre des gens qui se connaissaient.

L'ingénieur physicien et docteur en sciences Pascal Luthi s'est souvenu qu'en 1993, avec un camarade, ils avaient fait le tour d'Internet en une nuit. Il y avait en ce temps-là environ 200 sites et les deux copains avaient été fascinés par cette marche d'Internet qui allait transformer la société. Aujourd'hui, l'avancée semble inéluctable et on se demande s'il y a un pilote dans l'avion.

Pour en revenir à la question du jour, à savoir s'il y a une plus value, l'orateur a ré-

pondu par d'autres questions en se référant en particulier au gourou de la sécurité Bruce Schneier qui s'interrogeait déjà à l'époque et dénonçait des manquements. Ses propos et ses questions restent toujours d'actualité. En particulier, il faut se demander: De quoi s'agit-il? Quel est l'objectif, qu'est-ce qui est bon pour nous? Ou encore quelles sont les menaces? Mais aussi la solution amenée résout-elle tout ou une partie du problème ou quelles sont les nouvelles données avec le nouveau système? Sans oublier la question peut-être la plus importante: Est-ce que cela en vaut la peine?

Et pourtant, il faut des informations, la numérisation permet son stockage et en crée de nouvelles. Mais quelles sont les menaces sur l'information? Est-ce que la numérisation a changé quelque chose? La confidentialité n'est pas plus assurée avec la numérisation. Il y a plus de nouvelles, en tout cas de circulation de nouvelles, mais elles ne sont pas plus fiables et surtout moins vérifiables.

Pour la police, avec la digitalisation, il est plus difficile d'être conforme aux lois au vu des exigences de la protection des données. Il faut compter maintenant avec le «risque de conformité» qui a augmenté. Que sera la police de demain, un simple pion ou va-t-elle garder la maîtrise pour accomplir la mission?

La police doit compter avec de nouveaux risques, la numérisation permet qu'elle soit attaquée. Comme déjà dit plus haut, la police peut risquer de se trouver en position illégale. Elle peut aussi être victime de panne ou de bug et les conséquences en sont

imprévisibles. On peut aussi voir les coûts exploser dans les budgets, sans prévision et il faudra quand même payer en taillant ailleurs. Enfin, la police veut devenir plus efficace, la population attend cela. Au vu des cinq points risques précédents, une question: Tout cela en vaut-il la peine?

Dans les points positifs, Pascal Luthi relève que la collaboration policière a passé à un stade jamais atteint jusqu'à maintenant. La plus value est indéniable pour la police. La numérisation a contraint les cantons à collaborer.

La CCPCS a pris de l'importance, il y a maintenant le programme TIP (Technique et informatique policières Suisse) et ce sujet a envahi l'ordre du jour de la CCPCS.

Toutefois, il faudra peut-être renoncer à certains aspects, en particulier les produits standards du marché ne sont pas adaptés à une police sûre.

Un bilan en demi-teinte pour conclure: les organisations humaines doivent s'adapter à la numérisation, et cela va coûter cher. D'ailleurs, cette course en avant va continuer, mais seule la confiance au sens humain au sein de la population compte. ←

Commentaire

Il a été beaucoup question de confiance au cours de ce 17e forum, en particulier de celle que doit avoir la population dans ses autorités, ses lois et sa police. Remarquons tout de même que la confiance est une notion toute subjective. Lorsque l'on regarde des films, des séries ou des feuilletons, on constate avec étonnement voire amusement tout ce que peuvent faire des policiers en matière de numérisation: obtenir le détenteur de numéros de téléphone en un simple clic, en un autre clic savoir si quelqu'un a un compte en banque et combien il a d'argent, consulter des images de surveillance ... La liste n'est pas exhaustive.

Le policier sait que c'est de la fiction, mais le grand public? Pour M. et Mme Tout-le-Monde, il est clair que la police peut tout faire et a accès à toutes les informations! Cela peut même amener à des complications car certains plaignants ne comprennent pas que la police est limitée dans son action par un arsenal juridique nommé «protection des données» et pensent que les enquêteurs ne veulent rien faire pour eux ...